



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

@ Darnaud Antoine - Région Occitanie - Le nouveau musée Narbo Via à Narbonne (11).

OCCITANIE

Rapport d'activité et de développement durable

**Le nouveau musée
Narbo Via qui a
ouvert en 2021**

2021



ACTIVITÉ DU CESER EN 2021

En 2021, le CESER a tenu 6 assemblées plénières, ainsi que 4 conférences permanentes et 7 réunions de bureau. Au cours de 5 assemblées, 6 Avis ont été adoptés, 3 sur saisines (protocole de préfiguration du CPER 2021-2027, OB 2022 avec en annexe une note d'observation du compte administratif 2020 de la Région validée en bureau, et BP 2022 de la Région) et 3 sur autosaisines (numérique, SDAGE, Santé-Sport-Culture).

Pour préparer ces Avis, le CESER Occitanie a organisé ses réunions de commissions et groupes de travail en présentiel et en distanciel.

À noter, l'assemblée plénière du 31 mars a été consacrée exclusivement à la réélection à mi-mandat du bureau du CESER. Elle a été organisée en présentiel en dépit des contraintes sanitaires et administratives du moment. Une votation a été réalisée par boîtiers électroniques – une première pour le CESER – garantissant la confidentialité du vote. Cette séance s'est traduite par la reconduction du président sortant dans ses fonctions et celle des 8 vice-présidents délégués aux commissions, 4 vice-présidents délégués aux collèges, 9 vice-présidents et 15 membres. Le président de la section prospective, également membre du bureau, a quant à lui été réélu lors de la première réunion de section qui a suivi, conformément au règlement intérieur.

Par ailleurs, l'assemblée plénière du 14 décembre a voté la modification du règlement intérieur du CESER : préambule et articles relatifs à la composition des instances de gouvernance, pour permettre la parité femmes-hommes au sein du bureau et de la conférence permanente, une parité à respecter d'ici la fin de la mandature. Pour la mandature 2024-2029, la composition des instances de gouvernance devra être établie à stricte égalité femmes-hommes.

Toutes les lettres d'information sont à retrouver sur le site du CESER dans la partie actualités :
www.ceser-occitanie.fr/toutes-les-actualites



Les Avis et Contributions sont ventilés tout au long du rapport en lien avec les politiques auxquelles ils se rapportent.



Politiques contractuelles
CPER 2021-2027

*Le protocole de préfiguration du
CPER 2021-2027 du 9 janvier 2021*
06/05/2021

Dynamique territoriale,
attractivité et solidarité

p.46



Cohésion sociale
Crise Covid-19

*Conséquences de la crise sanitaire sur
la cohésion sociale : regard particulier sur
les secteurs de la santé, du sport et de la culture*
22/06/2021

Dynamique territoriale,
attractivité et solidarité

p.43



Finances
Orientations budgétaires

*Note d'observation du compte administratif
2020 de la Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée*
04/10/2021

Pilotage, fonctionnement
et organisation

p.146



Finances
Orientations budgétaires

*Avis du CESER sur les orientations budgétaires
2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée*
19/10/2021

Pilotage, fonctionnement
et organisation

p.147



Numérique
Conséquence

*Comment mettre le numérique au service
de l'humain et des territoires ?*
23/11/2021

Stratégie, performance
et sécurisation, optimisation
des moyens

p.113



Finances
BP2022

*Avis du CESER sur le budget primitif
2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée*
14/12/2021

Pilotage, fonctionnement
et organisation

p.147

Section prospective

Les travaux de la section Prospective

Transformation de l'action
régionale, secrétariat général

p.38



Documents d'urbanisme

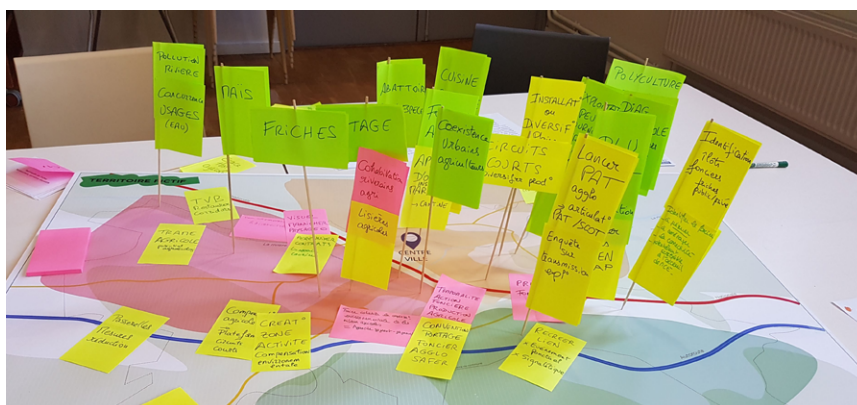
La Région a suivi l'élaboration et la révision des SCoT de l'Occitanie en tant que personne publique associée. Par ailleurs, dans l'optique de mettre en œuvre son SRADDET dès son approbation fin 2022, elle a engagé une démarche de renforcement de sa fonction de personne publique associée, en partenariat avec le Cerema.

Ceinture agricole périurbaine : la Région a organisé les 27 et 28 mai 2021 deux jours de sprint créatif sur le sujet, réunissant 30 partenaires. Elle souhaite coconstruire une feuille de route commune et un plan d'actions pour préserver les espaces agricoles périurbains et y faciliter l'installation d'activités agricoles raisonnées.



Centre de ressources

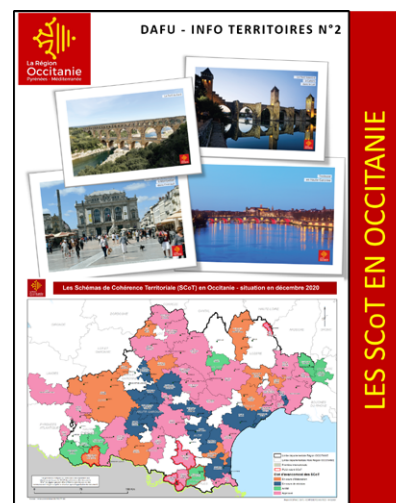
Connaissances territoriales : dans le cadre de son offre de services, la Région poursuit la mise à disposition de documents d'aide à la décision (atlas cartographiques, fiches d'identité des territoires, tableaux de bord, etc.).



© Région Occitanie - Ateliers participatifs - Sprint créatif des 27 et 28 mai 2021.



188
ressources



© Région Occitanie - Info territoires n°2



© Région Occitanie - Une nouvelle rubrique sur l'intranet.

AVIS DU CESER - Les travaux de la section prospective du CESER



© ceser-occitanie

Depuis 2018, la Section Prospective s'est attachée à actualiser son rapport du 23 novembre 2017, « Les Chemins de 2040 », qui proposait plusieurs futurs possibles de la région Occitanie à l'horizon 2040.

Le bureau exceptionnel du CESER du 4 octobre 2021 a pris acte du rapport d'étape présenté « Une prospective territoriale en Occitanie : Les Chemins de 2050 » et a exprimé son accord avec les orientations proposées.

Ce rapport tente d'apporter des éléments de réponse sur ce que pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, au vu des tendances lourdes qui traversent notre région, la France et le monde, mais aussi des signaux moins perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans. Il est élaboré autour de 3 scénarios : « Tendancier », « Sombre » et « Nouvelles convergences » qui doivent être un outil d'aide à la décision des élus et plus largement des acteurs de la société.

Le scénario « Nouvelles convergences » est caractérisé par des innovations techniques, économiques, sociales, sociétales, culturelles, politiques, etc. Il a le souci de leur compatibilité avec les environnements dans toutes leurs diversités : climatiques, biologiques, sanitaires et esthétiques. Ce scénario élabore une vision plus optimiste et plus positive que

les autres. Dans le choix de la Section, il détient une vocation stratégique.

Il correspond à une configuration de synthèse entre les évolutions économiques et techniques et les préoccupations environnementalistes, dans un but d'aide à la décision stratégique de l'autorité politique.

La Section Prospective finalisera la rédaction du rapport en 2022, pour une présentation auprès des acteurs institutionnels en région (collectivités territoriales, services de l'État, réseaux consulaires, etc.). Depuis 2018, elle s'est attachée à actualiser son rapport du 23 novembre 2017, « Les Chemins de 2040 », qui proposait plusieurs futurs possibles de la Région Occitanie à l'horizon 2040.



AVIS DU CESER - Affaires sociales et culturelles - Conséquences de la crise sanitaire sur la cohésion sociale : regard particulier sur les secteurs de la santé, du sport et de la culture

Avis du 22 juin 2021 (Auto-saisine)



©pikisuperstar - Freepik

Le CESER a mené plusieurs réflexions pour contribuer à la sortie de crise. Dans la continuité, il a souhaité évaluer les conséquences de la crise sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, tant dans les secteurs de la santé, de la culture et du sport particulièrement impactés, que sur les risques liés aux inégalités déjà existantes (inégalités scolaires, sociales, augmentation du chômage, etc.). Des pistes ont été proposées pour limiter les risques de délitement et de fragmentation de la société induits par cette crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Elles visent à interpeller les pouvoirs publics, mais aussi l'ensemble de la population. Corollaire de cette reprise post Covid, la place de la culture et du sport doit être un atout pour l'économie, la résilience et le bien-être.

Pour limiter ces risques identifiés, le CESER a élaboré des préconisations :

- Concernant l'aspect sanitaire, ses propositions visent à améliorer

la capacité d'anticipation dans l'éventualité de prochaines crises. Il invite pour cela à accroître le rôle de la Région dans la gouvernance du système de santé, à améliorer la gestion de données et à renforcer la démocratie sanitaire.

- Dans le champ culturel, il encourage les pouvoirs publics à accompagner le virage numérique : il souhaite en effet réduire les effets négatifs que celui-ci pourrait produire du point de vue de la cohésion sociale.

La défense de la diversité de la création et de la diffusion des œuvres sur le territoire national est un enjeu de politique publique : y contribuer revêt un enjeu majeur.

Dans cet esprit, le CESER préconise :

- De mettre à contribution de Google, Apple, Facebook, Amazon (GAFA) pour financer les politiques culturelles,

- De soutenir les propositions de médiation et d'intermédiation pour favoriser le développement de l'esprit critique, accompagner les acteurs culturels pour une appropriation des outils numériques et plus généralement, pour lutter contre le risque de repli et d'isolement.

- Concernant le champ sportif, le CESER encourage les pouvoirs publics à saisir les opportunités pour relancer ce secteur (notamment l'organisation des Jeux olympiques de 2024). Il importe de s'appuyer sur les acteurs rassemblés au sein de la Conférence régionale du sport. Le CESER préconise par ailleurs de soutenir l'emploi sportif et de renforcer l'accompagnement du bénévolat. Il insiste sur le rôle clé des collectivités territoriales pour permettre une sortie de crise efficace.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER



ACTIONS MARQUANTES



L'assemblée des territoires

L'année 2021 a aussi marqué la dernière année d'exercice de l'Assemblée des territoires, dans son format initial. Malgré le contexte de la crise sanitaire, ses représentants ont pu se réunir en séance plénière « multi-plexe » le 3 mai, pour faire vivre la « République des territoires ».

Cette séance plénière, réunie en format mixte (présentiel et visioconférence), a rassemblé environ 110 participants autour du cahier des charges des territoires. Ils ont échangé sur les enjeux pour la nouvelle génération de contrats territoriaux.

Pour approfondir le travail initié en plénière, 3 ateliers se sont tenus à l'automne 2021 :

- Atelier 1 : Comment maintenir une économie de proximité dynamique sur l'ensemble des territoires (commerces et services) ?



© Grimault Emmanuel - Région Occitanie - Carole Delga, la Présidente de la région Occitanie et Viviane Artigalas et Jean-François Soto, les deux coprésidents de l'Assemblée des territoires.

- Atelier 2 : Comment favoriser le rééquilibrage territorial, notamment au travers des projets de développement des Bourgs-Centres ?
- Atelier 3 : Comment soutenir les projets innovants dans les territoires ?



Le Parlement de la Montagne

Depuis son installation, plus de 1200 membres ont rejoint le Parlement de la Montagne, instance de concertation ouverte unique en France, rassemblant l'ensemble des acteurs des montagnes d'Occitanie.

Malgré le contexte sanitaire, le Parlement a pu se réunir en distanciel pour une réunion plénière en février 2021.



©simbos - ©frizio - ©pict rider

faveur du développement social, économique et environnemental de la région. Il souhaite que le CPER devienne l'outil privilégié de définition d'objectifs territoriaux partagés par l'État et les collectivités territoriales en région, visant le bien commun. Pour y parvenir, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) doit être renouvelée et renforcée pour être un véritable organe de gouvernance territoriale partagée, de mesure des résultats collectifs obtenus et de leur impact sur l'évolution des données territoriales.

Le CESER est convaincu de la nécessaire transition à opérer dans le modèle de développement, en vue d'une économie plus résiliente, plus solidaire et plus durable, qui soit au service d'un développement social, environnemental et économique harmonieux et solidaire. Puisqu'une crise économique, sanitaire ou sociale, impacte de façon solidaire l'ensemble des autres secteurs de la vie, il importe de créer également des interactions positives et volontaristes entre les politiques publiques actuellement pilotées en « silos étanches ».

AVIS DU CESER - Politiques contractuelles - Le protocole de préfiguration du CPER 2021 - 2027 du 9 janvier 2021

Avis du 6 mai 2021 (saisine du préfet de région et de la présidente de Région)

Dans cet Avis, le CESER salue l'enveloppe d'ores et déjà exceptionnelle qui sera consacrée par l'État et la Région au prochain CPER 2021-2027 de la Région Occitanie, soit 5,7 Mds €. Elle comprend des crédits structurels européens, des crédits issus des plans de relance (européen, national et régional) pour financer les objectifs stratégiques, les actions et les opérations du futur contrat de plan.

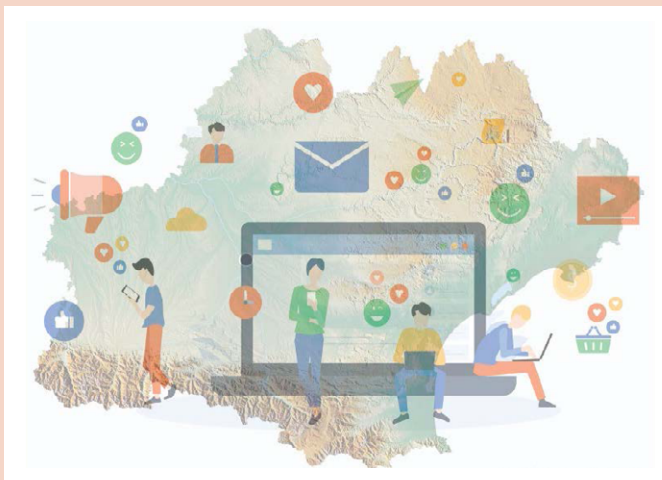
Le CESER préconise une construction du CPER s'appuyant sur les acteurs du territoire pour optimiser la consommation effective des enveloppes en

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)



AVIS DU CESER - Numérique - Aménagement du territoire - Environnement - Comment mettre le numérique au service de l'humain et des territoires?

Avis du 23 novembre 2021 (Auto-Saisine)



©Yarr65 - ©apinan

Aujourd'hui, l'outil numérique a tendance à être présent à tous les niveaux de notre vie : pour s'informer, faire ses déclarations administratives, se soigner, commercer, se divertir, etc. Le monde connaît une véritable mutation digitale, la révolution 4.0. La crise sanitaire a mis en évidence cette mutation et l'a accélérée. L'activité économique et sociale a pu continuer grâce aux outils numériques (télétravail, enseignement à distance, etc.). Mais la crise a aussi révélé les limites du tout numérique et amplifié la fracture tant sociétale que territoriale existante autour de ce thème. Les inégalités se sont creusées.

Le numérique recèle ainsi des gisements d'opportunités en termes d'innovations, de progrès, de transformation professionnelle, d'emplois, etc. Mais il comporte aussi des risques s'il n'est pas contrôlé tels que l'isolement, l'exclusion sociale et territoriale, une ubérisation du monde du travail, la déshumanisation des services publics, la violence véhiculée par les réseaux sociaux, la perte de souveraineté des États face aux géants du web Google, Apple, Facebook, Amazon Microsoft (GAFAM), Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi (BATX), etc. Enfin, un numérique inclusif doit aussi être un numérique respectueux de l'environnement. En effet, souvent sous-estimée, l'empreinte écologique du numérique est conséquente. Ainsi le CESER se prononce pour un numérique responsable, plus sobre.

Au vu de ces enjeux, le CESER a souhaité produire un Avis couvrant cette vaste thématique avec pour fil rouge « l'humain et les territoires ».

Des propositions à destination de la Région, de l'État et de l'Union européenne sont formulées pour répondre à l'ensemble de ces problématiques autour du numérique :

- Pouvoir se former tout au long de la vie aux outils numériques pour apprendre à les maîtriser, pour lutter efficacement contre l'illectronisme et pour en éviter les dangers.
- Faire un état des lieux de la fracture numérique pour mieux identifier les besoins.
- Lutter efficacement contre la précarité numérique : aide financière ou matérielle aux populations les plus modestes.
- Prévoir un dispositif d'évaluation des actions visant à favoriser l'inclusion numérique (nombre de pass numériques utilisés, etc.).
- Compte tenu de la diversité des aides et des dispositifs, centraliser des informations relatives au numérique (aides financières, conseils en cas de cyberattaques, etc.) sous forme de mémo est souhaité. Le portail de la Région Cyber'Occ serait un point d'entrée intéressant.
- Pour un numérique plus sobre et respectueux de l'environnement, acquérir les bonnes pratiques (réparer, recycler le matériel, promouvoir l'écoconception, etc.).

Si la formation au numérique est essentielle pour apprendre à utiliser les outils, à le contrôler, en éviter les dangers et acquérir les bonnes pratiques en matière de sécurité et de sobriété, il semble aussi indispensable de laisser des canaux alternatifs : la dématérialisation des services et de l'économie ne peut s'adresser à toutes et à tous et ne peut remplacer la relation humaine. Le 100 % numérique n'est pas la solution la plus souhaitable et toujours la plus adaptée.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)



AVIS DU CESER - Finances - Note d'observation du compte administratif 2020 de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Bureau du 4 octobre 2021

Pour préparer sa réflexion sur les Orientations budgétaires (OB) 2022 de la Région, le CESER a adopté au bureau du 4 octobre 2021 sa note d'analyse du compte administratif 2020. Elle examine, à terme échu, l'exécution financière effective du budget régional 2020. Cette note est annexée à l'Avis du CESER sur les OB.

Le compte administratif 2020 s'inscrit dans une année budgétaire atypique. Il rend compte des mesures financières exceptionnelles qui ont été prises par la collectivité pour faire face à la crise économique et sociale inédite engendrée par la pandémie du Covid-19. Le document met en exergue l'infléchissement sensible de l'équilibre financier de la collectivité : il est dû essentiellement à l'emprunt exceptionnel contracté et aux dépenses d'investissements imprévues visant à financer la lutte contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire.

Afin de ne pas trop affecter sa situation financière, la Région devra reconstituer sa capacité d'emprunt et d'autofinancement érodée par la crise, pour pouvoir la remobiliser sur les investissements structurels qui s'annoncent : les infrastructures ferroviaires et les investissements nécessaires à une bonne transition sociale et écologique.

Le CESER s'interroge dès lors sur la stratégie financière que mettra en œuvre le Conseil régional dans les années à venir, notamment en matière de politiques d'intervention : une compression accrue des dépenses de fonctionnement ne remettrait-elle pas en cause sa capacité d'intervention territoriale et opérationnelle, en termes d'ingénierie et d'aide aux associations ? La crise que nous traversons a augmenté les inégalités. Dans ce contexte, le CESER demande que le Conseil régional, dans la limite de ses compétences réglementaires, agisse en matière de politiques sociale et écologique.



©tai11

La présentation des orientations budgétaires 2022, puis du budget primitif 2022, devra expliciter la stratégie financière régionale et ses choix en matière de rectification éventuelle de trajectoire, d'axes des politiques régionales, de mesures de baisse ou de mesures correctives, ou bien encore d'optimisation budgétaire.

Le CESER incite la nouvelle mandature à établir des conditionnalités sociales et écologiques dans ses interventions et à en mesurer les effets, par une évaluation rigoureuse. Le CESER sollicite également deux nouveaux focus sur les thématiques insuffisamment transversales du logement et de la sobriété énergétique. Il s'agira là, pour le CESER, de points de vigilance lors de l'examen des OB et du BP 2022.

Enfin, le CESER a apprécié le focus sur les agences régionales. Il considère qu'il s'agit d'un sujet qui mérite d'être approfondi. Il établira en 2022 un rapport de présentation didactique des agences et de leur financement. Puis il poursuivra par une analyse plus problématisée de ce sujet.

Chiffre clés de l'Avis



Le Conseil régional a financé son action de soutien contre les effets de la crise sanitaire (**276,9 M€ net**) par un emprunt exceptionnel

Budget de fonctionnement



94,5 %

Budget d'investissement



83,1 %

Supérieur de
220,2 M€
à celui de 2019

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)



AVIS DU CESER - Finances - Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2022 de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Avis du 19 octobre 2021 (saisine)

Au cours des 6 années passées, la Région Occitanie s'est illustrée comme la Région de France ayant le plus investi pour répondre aux besoins territoriaux d'un territoire réuni, de près de 6 millions d'habitants. À la suite des effets de la pandémie Covid-19 en 2020-2021, le nouveau mandat s'ouvre sur un défi à relever : celui de la résilience sociale et économique du territoire.

- À la lecture des orientations budgétaires 2022, le CESER a des difficultés à appréhender de façon concrète et avec précision le projet politique régional. Mais il est surtout complexe d'en démontrer la faisabilité financière, au regard de fortes contraintes budgétaires relatives à l'objectif de restauration de la capacité d'autofinancement des investissements et de désendettement de la collectivité qui s'est sensiblement dégradée avec la crise sanitaire de 2020. Il reviendra au Conseil régional de préciser ses choix politiques et sa stratégie financière lors du budget primitif 2022. Une hiérarchisation, une priorisation de ses objectifs et une optimisation accrue de l'efficacité de ses dépenses seraient nécessaires.



© Tomertu - © Puckillustrations

- Dans une région qui reste la deuxième de métropole pour le taux de chômage et la troisième pour le taux de pauvreté, le défi de ce nouveau mandat, au-delà de la reprise post Covid, comporte deux axes majeurs : la réalisation d'un développement territorial plus équilibré et mieux partagé, au service d'une société plus juste, et d'un modèle de développement plus en phase avec les enjeux climatiques et environnementaux.

- Le CESER regrette que la Région n'ait pas intégré l'objectif de sobriété dans les actions de développement. Il préconise qu'elle identifie le logement comme un secteur levier à valoriser comme tel dans la conception des différentes politiques territoriales régionales.

Le CESER rappelle également sa préconisation récurrente de voir la pratique de l'évaluation *ex ante*, *in itinere* et *ex post* devenir le moteur du pilotage par le Conseil régional de ses propres politiques territoriales, au service d'une meilleure efficacité, efficacité et de la meilleure atteinte de leurs objectifs.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)



AVIS DU CESER - Finances - Le budget primitif 2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-méditerranée

Avis du 14 décembre 2021 (saisine)

Le budget 2022 du Conseil régional d'Occitanie s'inscrit dans un contexte financier contraint par les conséquences de la crise sanitaire. La bonne santé financière de la collectivité, avant la crise sanitaire, a permis à celle-ci, dans un premier temps, de mobiliser des fonds de soutien sans trop dégrader ses indicateurs budgétaires. Mais les conséquences financières de cet effort budgétaire ont fini, en 2021, par éroder ses réserves.



La Région Occitanie paie ainsi, en différé, sa mobilisation exceptionnelle de 2020-2021 en faveur de la protection des populations contre la pandémie, du soutien de la trésorerie des entreprises, des acteurs socio-professionnels et des associations de la région et de relance de l'activité et de l'emploi par la commande

publique. Mais ses plans d'urgence et de relance ont participé, avec ceux de l'État et de l'Union européenne, à sauver l'économie locale et à favoriser sa reprise après la fin du confinement.

Le budget 2022 est le premier de la nouvelle mandature. Toutefois, son érosion budgétaire conduit avant tout la collectivité à vouloir réduire ses dépenses de fonctionnement et à contenir sa dette, plutôt qu'à développer des actions nouvelles. Le premier objectif affiché par ce budget concerne « deux exigences » : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite d'un haut niveau d'investissement, en hausse de 1,8 % en 2022. L'augmentation des investissements régionaux laisse présager une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement, pour parvenir à dégager une épargne brute.

Le CESER relève avec intérêt la volonté régionale de maintenir un cap opérationnel en vue de l'amélioration des situations régionales, malgré la dégradation de sa performance budgétaire.



© mushakesa - © mirsad

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)

